



L'ALLIANCE
public.artistes

17 octobre 2005

Communiqué de presse

Un débat démocratique tronqué pour une nouvelle loi répressive sur Internet ?

L'Alliance Public-Artistes s'inquiète vivement du fait que le Gouvernement ait déclaré l'urgence pour le vote du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. Le risque d'une sanction par la Commission européenne ne peut à lui seul légitimer le fait de restreindre la discussion démocratique sur un projet de loi de première importance pour l'avenir de la Culture en France.

Rappelons que l'objet essentiel de ce projet, qui doit transposer une directive du 22 mai 2001, est de sanctionner le contournement des mesures techniques, alors que celles-ci conduisent à empêcher la réalisation de copies privées, pourtant légales. Ce texte n'apporte aucune réponse aux questions essentielles posées par les nouveaux modes de diffusion des œuvres auprès du public, notamment dans le cadre du *peer-to-peer*, dont la répression est encouragée.

Si le gouvernement a tardé durant de nombreuses années pour proposer son projet de loi de transposition, s'exposant ainsi à des sanctions de la part de la Commission européenne, le débat démocratique, lui, ne peut décemment être escamoté. Or, la déclaration de l'urgence a pour conséquence de réduire le nombre de lectures parlementaires : une seule lecture aura lieu alors que deux lectures, au minimum, doivent avoir lieu en temps normal.

Rien ne justifie la mise en place de cette procédure inhabituelle, d'autant que cette situation n'est pas exceptionnelle. Selon le rapport annuel d'information sur la transposition des directives européennes de Christian Philip du 6 juillet 2005, le « stock global » des directives non transposées en France s'élevait, au 30 juin 2005, à ... 73 ! Et parmi celles-ci, 18 accusent un retard de plus de deux ans, comme, par exemple, la Directive 94/33/CEE du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail ou la Directive 93/99/CEE du 29 octobre 1993 relative au contrôle officiel des denrées alimentaires.

On peut donc s'interroger sur les raisons qui poussent le Gouvernement, qui fixe l'ordre du jour des discussions parlementaires, à déclarer l'urgence sur un texte dont il a lui-même reporté les discussions pendant deux ans. L'Alliance rappelle en effet que les discussions sur le projet de loi ont fait l'objet d'incessants reports depuis sa première présentation à l'Assemblée Nationale, le 12 novembre 2003. Elles sont maintenant fixées au mois de décembre 2005. La qualité du débat parlementaire ne peut avoir, en aucun cas, à subir les conséquences des hésitations du Gouvernement.

La déclaration de cette urgence ne vise-t-elle pas, en réalité, à rendre impossible un vrai débat sur les propositions visant à légaliser les échanges sur le *peer-to-peer* et à organiser en contrepartie une juste rémunération pour les ayants droit ?

Dès lors, l'Alliance Public-Artistes, qui représente plusieurs millions de consommateurs, plusieurs dizaines de milliers d'artistes, de créateurs, de familles et plusieurs centaines de labels indépendants, exige qu'un véritable débat démocratique s'ouvre, en France, sur ce projet de loi.

Membres de l'Alliance Public-Artistes :

Associations de consommateurs et d'internautes (Audionautes, CLCV, Ligue de l'enseignement, UFC Que-Choisir, UNAF) ;
Sociétés de gestion collective des droits d'artistes (ADAMI, SPEDIDAM, SAIF) ;
Syndicats d'artistes (Fédération nationale SAMUP, SAMUP, SNAP CGT, SNEA-UNSA, SNM FO) ;
Associations de photographes (UPC) et de musiciens spécialisés (UMJ, QWARTZ).

Contacts Bureau de l'Alliance :

ADAMI : Catherine Boissière – P : 06 82 65 83 20 – cboissiere@adami.fr
SPEDIDAM : Lionel Thoumyre – T : 01 44 18 58 54 – lionel.thoumyre@spedidam.fr
SAIF : Olivier Brillanceau – T : 44 61 07 82 – obrillanceau@saif.fr
CLCV : Frédéric Pfrunder – T : 01 56 54 32 23 – pfrunder@clcv.org
UFC-QUE CHOISIR : Marie-Christine Brument – T : 01 44 93 19 84 – mcbrument@quechoisir.org
UNAF : Jean-Pierre Quignaux – T : 01 49 95 36 35 – jqquignaux@unaf.fr

Les artistes :



Artistes-Interprètes
Votre talent a des droits



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ



Le public :

